

La Médiathèque évolue et s'enrichit !

De nombreuses nouveautés vous attendent !

Animations à venir :

- A disposition jusqu'au mois de juin, le prêt par la Médiathèque de l'Essonne d'une **caisse-fournitures pour les jeux Olympiques avec livres, vidéos et jeux**
- Pour la première quinzaine de juin : **table numérique d'animation Look. Jeux pour enfants et adultes (1, 2, 3 ou 4 joueurs)**. Les horaires d'ouverture pourront être élargis suivant les demandes.
- 22 juin à 15h : **café littéraire**

C'EST AUSSI :

- Abonnement gratuit
- Reprise du portage mensuel et animations à l'EHPAD des Garancières.
- Accueil à la babythèque des assistantes maternelles de LEUD'VEUIL et RIBAMBELLE.
- Accueil de loisirs le dernier mercredi du mois.

HORAIRES ET PÉRIODES D'OUVERTURE ...

Le mardi de 16h30 à 19h

Le samedi de 10h30 à 12h

Petites vacances scolaires : la médiathèque sera fermée au public à partir du samedi midi.

Vacances d'été : ouverture tous les mardis de 17h30 à 19h



N'hésitez pas à venir nous rendre visite pour profiter de toutes ces nouveautés !



AGENDA

Mai

- 5 : Kermesse paroissiale, Marolles-en-Hurepoix
- 8 : Commémoration de l'armistice de 1945
- 16 : Sortie culturelle au Château de Vincennes
- 25/26 Fête du village

Juin

- 9 : Elections européennes
- 13 : Sortie culturelle à Caen (journée)
- 15 : Concert musique buissonnière
- 28 : Kermesse des écoles

Juillet

- 6 : Fête de l'été



Le prochain rendez-vous des parents et des enfants aura lieu lors de la kermesse prévue le

vendredi 28 juin à 18h.

L'APE recherche des bénévoles pour tenir les ateliers. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à les contacter par mail : apeleudeville@gmail.com

Retrouvez toute l'actualité municipale sur www.leudeville.fr

Flash info, édition avril 2024
 Directeur de la publication : Jean-Pierre LECOMTE
 Crédits photos : Service Communication



☎ 01 69 14 81 52 - mairie@leudeville.fr - www.leudeville.fr



ÉDITO

Depuis plusieurs années, notre planète est secouée par de nombreuses perturbations environnementales, climatiques, sanitaires et politiques. L'ensemble de la population mondiale subit ces événements sous la seule responsabilité humaine incapable d'en assumer toutes les conséquences.

Pour nous, l'année 2023 a été et restera une année charnière sur le plan énergétique. Les hausses importantes du prix du gaz et de l'électricité nous ont forcés et appris à consommer ces énergies avec mesure et ne plus gaspiller. Les actions d'économie que nous avons déjà engagées à partir de 2014 et que nous avons renforcées à l'automne 2022 ont porté leurs fruits. Pour 2023, nous avons enregistré une consommation en baisse de près de 30 % grâce à l'engagement du personnel communal ainsi que des écoles mais aussi grâce aux améliorations techniques complétées par une optimisation des différentes utilisations. Et malgré ces efforts, notre facture énergétique a été multipliée par 2.

Ces contraintes budgétaires nous conduisent évidemment à beaucoup de rigueur dans nos dépenses tout en maintenant une qualité de service adaptée à l'ensemble de la population. Bien entendu, les associations bénéficieront de subventions pour maintenir le dynamisme social. Pour 2024, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition comme cela a été le cas depuis 10 ans et continuerons de travailler à l'amélioration qualitative de nos bâtiments afin de générer des économies potentielles en matière de dépenses énergétiques. La taxe foncière sera toutefois encore revue à la hausse par l'Etat par un nouveau réajustement des valeurs locatives cadastrales.

Une bonne nouvelle concerne la taxe d'enlèvement de nos déchets qui baissera de 1,05 % pour 2024. Ceci est dû à la bonne gestion financière de notre syndicat de collecte et à la qualité de tri de nos déchets. Je ne peux que vous encourager à poursuivre dans ce sens avec, en particulier, le compostage de vos biodéchets.

D'ici aux vacances d'été, vous êtes invités à participer aux manifestations festives qui vous seront proposées dans notre village.

Bien à vous.

Jean-Pierre LECOMTE



Le carnaval



CHIFFRES CLES



Excédents 2023
Reportés en 2024 :
Fonctionnement
625 631 €
Investissements
699 318 €

Budget 2024
→ **3 802 546 €**

Fonctionnement : 2 192 682 €
Investissements : 1 609 864 €

La dette / habitant en 2024
→ **38 €**
(1 600 habitants)

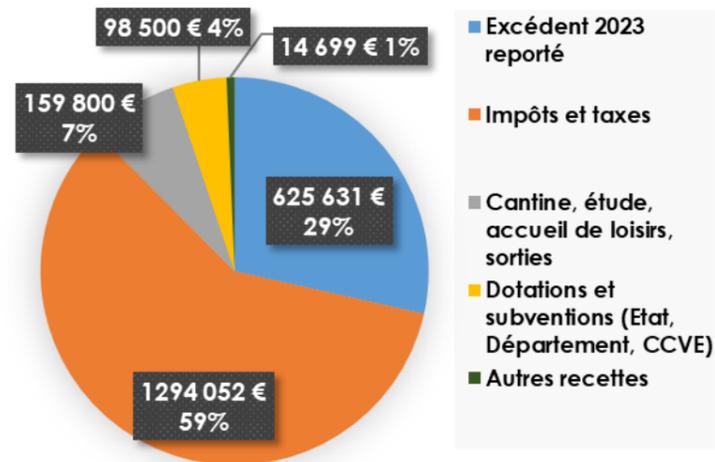
Baisse dotation Etat
→ **72%** depuis 2012

Perte cumulée dotations
(Etat + CCVE)
entre 2013 et 2024
→ **959 600 €**

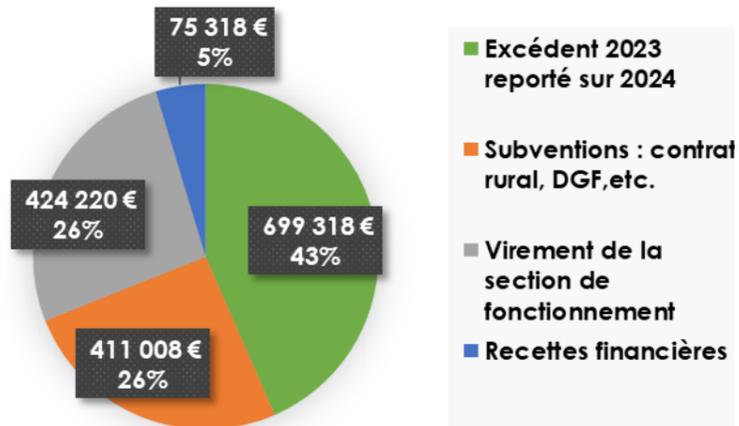
**Pas d'augmentation
des taux d'imposition
communaux en 2024**

BUDGET PRIMITIF 2024

Recettes de fonctionnement **2 192 682 €**



Recettes d'investissement **1 609 864 €**



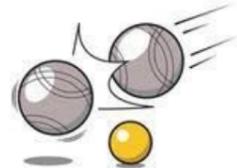
Depuis 2014, les taux d'imposition communaux sont figés, mais la valeur locative de votre propriété, fixée par l'Etat, augmentera de **3,9 %** en 2024.
 Votre taxe foncière 2024 augmentera au moins d'autant.
 Par contre la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) baissera de **1,05 %**.



Du 24 au 27 mai prochain

Programme à venir par le **Comité des Fêtes** :

- Fête foraine
- Vente des brioches
- Vide-greniers



Samedi 25 mai à partir de 14h au stade de football :

- Tournoi de pétanque** : inscriptions à partir de 13h30, début à 14h
- Démonstration d'aéromodélisme** par l'Aéroclub des Cigognes

Buvette proposée par l'AFAL



Samedi 6 juillet 2024
 Retrouvez la 4ème édition de la fête de l'été.
 Réservez votre après-midi et votre soirée.

Journée sportive, ludique et festive

Venez rencontrer les associations leudevilloises pour des activités diverses et gratuites de **14h à 17h** :

AFAL, LEU'SCRAP91, MOUV'ENS, TAI CHI CLUB ainsi que la **LUDOTHÈQUE**.

A partir de 19h, rendez-vous au City Stade pour la suite des festivités, en famille ou entre amis : **soirée dansante, défilé aux lampions, feu d'artifice**

Restauration sur place : **Comité des fêtes, Franky pizzas, les Gourmets de Mimi, Lulu Burger et les Marmites de Lalia**



9^{ème} édition leudevilloise de la campagne d'Une Jonquille contre le Cancer



Samedi 23 mars, c'est sous une pluie battante que 180 joggeurs/randonneurs prennent le départ du traditionnel circuit du verger Pomochan... ils sont motivés, souriants... « c'est pour une noble et bonne cause ». Un beau soutien, merci !

Puis le lendemain à la salle des loisirs, les ateliers nichoir, aquarelle, art floral, pompons, cœur de tissus ont permis à chacun d'exprimer sa créativité, l'atelier cosmétique quant à lui a diffusé de nouvelles recettes.

Les actions menées sur Leudeville, et ses environs, marchés de Marolles-en Hurepoix et Saint-Vrain, concert à Janville-sur-Juine, Saint-Vrain, nous ont permis de recueillir la somme de 15 000 € qui a été adressée à l'Institut Curie.

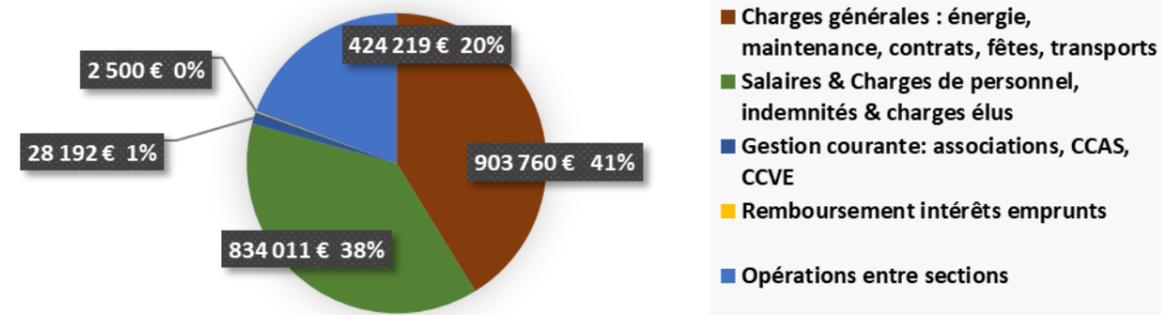
Nous tenons à adresser nos remerciements à tous les participants, à tous les partenaires, à tous les bénévoles au grand cœur, tous engagés sur cette campagne ainsi que la municipalité pour son soutien.

Ensemble, portons Haut l'Espoir !

Retrouvez toutes nos actions sur <http://curie.leudeville.free.fr> mail : sourire.pour.la.vie@orange.fr



Dépenses de fonctionnement 2 192 682 €



Charges générales → 903 760 €

- Contrats de prestations entretien et maintenance → 301 095 €
- Alimentation : cantine, goûters → 10 400 €
- Voirie → 27 200 €
- Eau, électricité, chauffage, carburant, frais de communication et affranchissement → 403 910 €
- Equipements, fournitures → 62 245 €
- Transports → 21 410 €
- Honoraires, assurances → 77 500 €

Charges de personnel → 833 191 € (2/3 salaires, 1/3 cotisations patronales)

Dont indemnités et charges des élus → 76 627 €

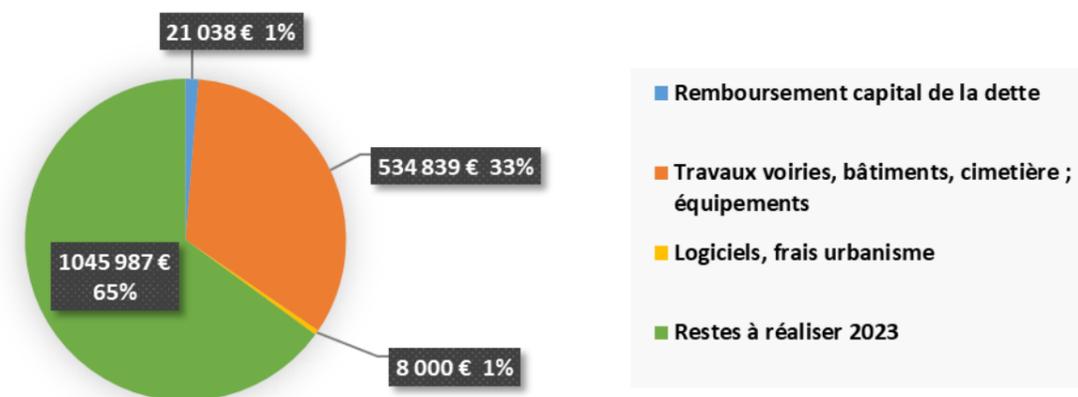
Gestion courante (hors coût élus) : 29 011 €

- Associations, et autres → 8 820 €
- CCVE → 20 191 €

Remboursement emprunts (intérêts) → 2 500 €

Virement à la section d'investissement → 424 220 €

Dépenses d'investissement 1 609 864 €



Dépenses d'investissement non réalisées en 2023, reportées sur 2024 → 1 045 987 €

☛ Somme qui sera utilisée comme complément travaux voiries, bâtiments publics, etc.

Travaux bâtiments, aménagements, équipements → 534 839 €

Frais logiciel de gestion comptable, et ceux liés à l'urbanisme → 8 000 €

Remboursement emprunts (capital) → 21 038 €

Tous les travaux de voirie réalisés en 2023 et ceux prévus sur 2024 sont autofinancés par la commune.



La date des élections européennes en France est fixée au **dimanche 9 juin 2024**. Elles auront lieu au **suffrage universel direct à un tour donc pas de deuxième tour** et permettront d'élire les membres du Parlement européen. Les Français désigneront ainsi 81 eurodéputés soit le nombre de sièges attribués à la France. Les candidats seront élus selon les règles de **la proportionnelle** à la plus forte moyenne pour un **mandat de 5 ans**.

Au sein d'une démocratie, voter est un droit fondamental et un acte citoyen.

Délibération amende relative aux dépôts sauvages de déchets

La commune subit de nombreux dépôts sauvages et dégradations et il est difficile d'identifier les responsables.

La gestion de ces dépôts sauvages et dégradations mobilisent régulièrement les agents communaux et représentent une dépense non négligeable dans le budget communal, notamment pour l'évacuation de ces déchets dans les centres de tri spécialisés.

L'article L-541-3 du Code de l'Environnement, modifié par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire précise : Dès que le producteur ou le détenteur initial de ces déchets est identifié, le maire l'avise des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt. Après l'avoir informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales dans un délai de 10 jours, le maire peut lui ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 euros et le mettre en demeure d'effectuer des opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé.

En date du 28 mars une délibération a été votée à l'unanimité :

En cas d'enlèvement des déchets par la commune, le montant des amendes est fixé selon le barème suivant :

- **Enlèvement d'un sac fermé : 1 000 €**
- **Enlèvement de déchets amiantés : 5 000 € par m3**
- **Enlèvement d'autres déchets : 2 000 € par m3**
- **Effacement de tags et graffitis : 500 € par m2**



À partir du 1er juin 2024, la vitesse maximale dans l'ensemble du village sera limitée à 30 km/h

1er mai - Distribution du muguet

Le CCAS a offert **aux Leudevillois de 80 ans et plus**, qui le souhaitent, **un brin de muguet et une rose ainsi qu'une tartelette aux fraises**.

Les membres du CCAS ont également rendu visite aux résidents de l'EHPAD les Garancières afin de leur remettre le traditionnel muguet.

Un grand merci aux bénévoles du CCAS pour leur dévouement !



Lundi 1er avril - chasse aux œufs

Cette année, l'APE a organisé une grande chasse aux œufs le lundi de Pâques à Leudeville !

Les enfants et les parents se sont lancés dans une chasse aux œufs dans le bois qui s'est terminée par la remise d'un beau sac de chocolats de Pâques à chaque enfant offert par la mairie.

Un grand merci à tous pour ce moment festif et convivial !



Samedi 27 avril Soirée jeux de société / pizzas



Plus de 50 enfants ont participé à la 7ème édition de cette soirée bien animée proposée par le **Conseil Municipal des Enfants**.

Nous remercions les associations **Chaos Lord et Marolles sur un plateau** pour avoir présenté des jeux et **Franky Pizzas**, qui, comme habituellement, a offert aux enfants des boissons et des bonbons.

Cette année, nous avons eu le temps de jouer à l'épervier pour le plus grand plaisir des enfants ; une fin de soirée très sportive !

Rendez vous en 2025 !



21 mars - Le Château de Chamerolles (45)

Bâti au début du XVIème siècle par Lancelot 1er du Lac, le château de Chamerolles et son domaine sont restés dans la famille du bâtisseur pendant 235 ans. Acheté par le département de Seine-et-Marne en 1992, il a été restauré et consacré, puisque situé dans la vallée des parfums, au monde des parfums et à son histoire à travers les siècles.

Leur processus de fabrication nous a été conté et nous avons pu admirer les splendides flacons qui enjolivent le précieux élixir.

25 avril - Château de Rosa Bonheur, By-Thomery (77)

Près de Fontainebleau, elle a acheté ce château dans lequel elle a vécu les 40 dernières années de sa vie. La visite nous a conduits dans le vaste parc, les différentes salles, son atelier, son bureau. Cette artiste si douée s'est consacrée à la peinture animalière.



8 février - Le château de Breteuil (78)

L'architecture du XVIIème siècle, les tableaux royaux, le très beau mobilier du XVIIIème siècle et l'impressionnante collection de portraits de famille ont été le décor prestigieux d'une visite captivante, atypique et rendue ludique par la présence d'une cinquantaine de personnages de cire réalisés par le musée Grévin : elle retrace la vie d'une famille au cœur de l'Histoire de l'Europe.

Huit contes de Perrault nous ont été présentés dans les dépendances. Nous avons pu également admirer Le parc de 75 hectares comprenant la promenade des arbres remarquables et plusieurs jardins.



17 mars - Tournoi de belote

Le traditionnel tournoi de belote s'est déroulé comme à son habitude dans une ambiance conviviale. 60 personnes y ont participé et chacun est reparti avec son lot, félicitations aux heureux gagnants :

- **1er : Laurent Blasco et Eric Caron**
- **2ème : Marcel Lemoult et Yves Batifois**



27 avril - Atelier réparations - réglages de vélos

Cet atelier, proposé par **EVL**, a rencontré un vif succès auprès des Leudevillois qui sont venus nombreux profiter de cette excellente initiative. Une trentaine de vélos ont ainsi pu être révisés.

En route pour de belles promenades printanières !

14 mars et 25 avril - Apéro pique-nique des CME

À l'initiative des CME, chaque mois est organisé un apéro pique-nique. C'est un moment d'échanges et de discussions qui plait beaucoup aux enfants.

Nous remercions Gérald Chaumont et les animateurs de l'accueil de loisirs pour l'organisation des repas.

Prochains rendez-vous les 23 mai et 27 juin



27 avril - Carnaval

Les parapluies et les capuches étaient au rendez-vous ce samedi après-midi mais malgré la pluie, vous étiez nombreux à la braver et à suivre le char superbement décoré par les enfants sur le thème des jeux olympiques.

Un arrêt à l'EHPAD les Garancières a permis de rendre visite aux résidents : un moment de joie partagé par tous, petits et grands. Les enfants ont parcouru les couloirs en lançant des confettis. Un temps très festif où les minis papiers de couleurs virevoltaient sur leur passage. Nous remercions le personnel pour leur accueil.

Le défilé s'est arrêté comme traditionnellement sur le parking du city-stade où la flamme olympique a brûlé.

Pour clore l'après-midi, un goûter a été servi aux enfants dans la cour de l'école ; de **délicieux gâteaux, confectionnés par les parents d'élèves**, ont été dégustés.

Rendez-vous l'année prochaine !

Un grand merci aux enfants qui ont participé à la création des chars, à toute l'équipe d'animation pour l'organisation et aux élus qui ont assuré la sécurité.



Point sur l'avancée du SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile de France Environnemental)

Le SDRIF-E est un document de référence pour l'aménagement de l'Ile-de-France et la planification stratégique du territoire avec pour but de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040.

Il souhaite accompagner les grandes mutations que nous imposent les bouleversements de notre siècle tels que le changement climatique, la désindustrialisation ou les fractures sociales et territoriales.

Le SDRIF-E a été arrêté le 12/07/2023 par le Conseil Régional. Cette étape a marqué l'adoption d'une version du texte qui a été soumise à enquête publique du 1^{er} février au 16 mars 2024 avant une adoption définitive par les élus régionaux prévue à l'été 2024. Un décret du Conseil d'Etat devra finaliser l'application de ce document régional.

Point d'étape sur le nouveau SCOT/PCAET (Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial) sur le territoire de la CCVE

Le calendrier prévisionnel prévoit un arrêt par la CCVE au Conseil communautaire de septembre 2024 avec une enquête publique début 2025, puis rapport du commissaire enquêteur suivi d'éventuelles modifications et une approbation du SCOT/PCAET. Ce dernier sera présenté au contrôle de légalité avant son application définitive.

Le PLU de la commune devra se rendre compatible avec ces deux documents de planification supra communaux avant le 22/02/2028.

Demandes d'autorisation d'urbanisme en 2023

- **CUa** (certificat d'urbanisme informatif) : **31**
- **CUb** (certificat d'urbanisme opérationnel) : **2**
- **DP** (déclaration préalable de travaux) : **38**
- **PC** (permis de construire) : **10**

Coût de l'instruction par le service du Droit des Sols de la CCVE des PC, PA et PD à qui celle-ci est confiée

Une augmentation de 4,01 % est intervenue pour l'année 2024. Pour rappel, ce coût est supporté par la commune et non par les pétitionnaires.

Valeur forfaitaire du m² en Ile-de-France pour le calcul de la taxe d'aménagement 2024

Celle-ci s'élève à **1 036 euros le m²** pour l'année (augmentation de 3,4 %). Ce montant est imposé par l'Etat. La valeur forfaitaire des piscines est fixée à **258 € par m²**.

La valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures est fixée à **3 000 € par emplacement**.

Ces valeurs permettront de calculer le montant de votre taxe d'aménagement finale.
Rappel : vous devez déclarer les éléments nécessaires au calcul de la taxe simultanément à votre déclaration foncière dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux. Pour se faire, allez dans votre espace sécurisé sur le site des impôts, onglet « Biens immobiliers ».



Transformation de l'ancienne chaufferie à l'entrée de la salle des loisirs

Ces travaux ont eu lieu au cours du premier trimestre de cette année. Ces toilettes seront accessibles au public durant les manifestations importantes municipales ou associatives dans notre village.

- Coût total HT : 18 000 €
- Subvention CCVE : 14 600 €



Finalisation du bitume et des aires de stationnement rue du Bois Bouquin/Grande Rue

Le chantier a été réalisé du 11 au 19 avril. Les désagréments engendrés par ce type de travaux sont inévitables.

Nous vous remercions très sincèrement de votre compréhension et de votre collaboration. Cette route est donc, à ce jour, pratiquement réhabilitée.

La mise en place des ralentisseurs sera effectuée les 13 et 14 mai et sera accompagnée de la création d'un chaudiou (voie partagée entre les cyclistes et les voitures) sur la partie où il n'y a pas de piste cyclable actuellement. Ces travaux seront réalisés par la commune et en partie financés par le Conseil Départemental.



Borne IRVE

Située sur le parking Dardelet, elle sera mise en service dès que nous aurons obtenu la validation donnée par un organisme de contrôle réglementaire des installations électriques imposé par le SMOYS. Cette installation aura coûté **1000 € à la commune.**



Barrière en bois à l'entrée du city-stade rénovée

- Coût HT : 1 140 €



Changement du moteur de tintement de la cloche de l'église

Réalisé fin mars

- Coût HT : 1 237 €

Allée d'accès au cimetière

Prévue en février, sa rénovation a été différée à cause d'aléas climatiques. Elle aura lieu mi-mai.

- Coût HT : 960 €



NUISANCES SONORES

Avec l'arrivée du printemps, nous reprecisons les horaires autorisés pour l'utilisation des engins tels que tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, ponceuses, etc...

- **Semaine :** 8h-12h30 / 13h30-19h
- **Samedi :** 9h-12h / 14h-18h
- **Dimanche et jours fériés :** 10h-12h

PROPRETÉ DES CHAUSSÉES



Afin que le passage de la balayeuse soit le plus efficace possible, nous vous demandons de veiller à ne pas garer vos véhicules le long des trottoirs les jours prévus. Voici les dates à venir que vous pouvez retrouver sur le site internet :

- 26 juin
- 28 août
- 9 octobre
- 6 novembre
- 20 novembre
- 11 décembre



BRULAGE A L'AIR LIBRE

Il est interdit de brûler à l'air libre des végétaux (herbes, résidus de taille, élagage) ou encore des déchets ménagers.

(Article 84 du règlement sanitaire départemental)

POSSÉDER DES RUCHES : OBLIGATIONS ET DISTANCES À RESPECTER



Déclaration obligatoire :

Tout apiculteur, dès la première colonie détenue, **doit déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre** auprès du ministère de l'Agriculture le nombre total de ses colonies et leurs emplacements. www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Distances à respecter :

- **20 mètres minimum :** entre les ruches et la voie publique et les propriétés voisines.
- **10 mètres minimum :** si les propriétés voisines sont des bois, landes ou friches.
- **100 mètres minimum :** si les propriétés voisines sont des habitations à caractère collectif (hôpitaux, casernes, écoles, etc.).

Exception : Les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche d'au moins 2 mètres de haut et 2 mètres de long de chaque côté de la ruche ne sont pas soumises à la réglementation de distance.

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES SONT DE RETOUR !

Les chenilles processionnaires du pin parasitent les conifères, elles se développent dans des cocons au sommet des arbres puis descendent en longues processions de chenilles urticantes pour aller s'enfouir dans le sol et se métamorphoser en papillons.

L'installation de pièges en gouttière autour des troncs des arbres colonisés permet de les intercepter lors de leur descente.

Les **allergies** peuvent être très fortes. **Chez les animaux**, en cas d'ingestion, la langue peut se nécroser, les empêchant de s'alimenter, il faut impérativement se rendre chez un vétérinaire.

Sur l'Homme, la réaction peut être violemment allergique. Le contact génère des troubles parfois graves (choc anaphylactique, œdèmes, irritations, démangeaisons) dans les cas les plus fréquents, voire des réactions plus importantes chez les personnes sensibles, nécessitant un recours médical.

La vigilance doit être de mise en **évitant tout contact direct** avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées !

LES FRELONS ASIATIQUES

Ils appartiennent à une espèce invasive. Ils ébauchent des nids de forme sphérique ou ovale pouvant atteindre la taille d'un ballon de basket à la fin de l'été qui se situent à la cime des arbres, dans les haies, entre une poutre et le toit, sous les tuiles, les greniers etc...

Ils peuvent détruire 20 à 30 % d'une colonie d'abeilles après une seule attaque ; ils nuisent donc à la biodiversité car les abeilles contribuent à la reproduction de 80 % des espèces de plantes à fleurs.

Vous devez impérativement faire appel à un professionnel qui viendra traiter le cœur du nid en pulvérisant de la poudre insecticide avec une lance télescopique.